

Laon, le 13 mars 2025,

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : UN ÉQUILIBRE IMPOSSIBLE POUR 2025 ?

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment majeur de la préparation du budget pour le Département. Ce lundi 10 mars, le président du Conseil départemental, Nicolas Fricoteaux a présenté les principales orientations 2025 permettant aux élus départementaux d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget.



Une situation budgétaire fortement dégradée depuis 2023

Cette session de l'assemblée départementale a débuté par un point sur la **situation financière et budgétaire du Département** présentée par le cabinet Michel Klopfer, consultant en finances locales, qui a ensuite détaillé les **impacts de la loi de finances (budget de l'État) sur le futur budget 2025 du Conseil départemental**.

Le budget 2024 avait déjà été complexe à équilibrer : le BP 2024 adopté le 8 avril faisait état d'un **déséquilibre de 22,5 M€** malgré de nombreuses dépenses revues à la baisse et des inscriptions budgétaires au plus juste.

Après le contrôle budgétaire par la Chambre Régionale des Comptes, le Budget Primitif Rectifié 2024 était adopté le 24 juin, mais **son équilibre n'a été possible que par l'inscription de 36 M€ de recettes exceptionnelles et des ajustements ou des décalages de dépenses pour 18 M€**.

À ce jour, les chiffres du Compte Administratif (CA) 2024 anticipé sont encore à prendre avec prudence mais **le résultat global du CA devrait passer de 15,6 M€ fin 2023 à 1,2 M€ seulement**, réduisant encore les capacités d'autofinancement pour 2025.

En comparant la situation du Département de l'Aisne à celle des Départements ruraux de taille similaire (strate de 500 000 à 700 000 habitants), on peut remarquer que **notre Département a une des épargnes brutes et capacités de désendettement les plus détériorées de sa strate**.

En effet, **l'Aisne cumule à la fois les fragilités sociales de départements ruraux et urbains** avec un niveau d'allocations sociales très élevé et un reste à charge de loin le plus élevé de sa strate.

Impacts négatifs accrus avec la loi de finances 2025

Le budget de l'État à travers la loi de finances 2025 a finalement été adopté en février et **l'ensemble des mesures a un impact direct sur le budget départemental**.

La part du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) **sera finalement maintenue** et la possibilité **d'augmenter le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 0,5 point** a été adoptée par l'assemblée départementale ce 10 mars pour une application au 1^{er} mai 2025, ce qui dégage des **ressources supplémentaires**. Pour rappel, il s'agit des frais de notaire dont s'acquittent les acquéreurs d'un bien immobilier (à l'exception des primo-acquédants qui seront exemptés de cette augmentation).

Cependant d'autres décisions nationales telles que le **gel de la dynamique de la TVA ou la hausse des cotisations CNRACL** (régime de retraite obligatoire des fonctionnaires territoriaux) crée une **baisse des recettes de 5,8 M€**.

Contrairement à 2024, la seconde part du fonds de sauvegarde dont avait bénéficié le Département ne sera pas reconduite en 2025 avec un impact de **-6,7 M€** et le fonds de péréquation DMTO qui voit son enveloppe 2025 fondre de 20% crée une **recette amoindrie de 5,5 M€** dans les caisses du Département.

Ainsi l'ensemble de ces **mesures pèsent fortement sur la capacité d'autofinancement du Conseil départemental avec une perte de recettes totale estimée à 18 M€**.

À ce stade de la réflexion budgétaire, avec un emprunt raisonnable à 35 M€, **il manquerait encore 21,8 M€ pour le financement des investissements qui seraient nécessaires cette année**.

« Avec des marges de manœuvre presque inexistantes sur les recettes, l'atteinte de l'équilibre budgétaire nécessite à la fois des efforts sur les dépenses de fonctionnement et une révision à la baisse des dépenses d'investissement » conclut Nicolas Fricoteaux. *« Le travail continue pour proposer un budget équilibré en avril et maintenir nos politiques de solidarités essentielles envers les Axonais. »*

Engagements de développement durable et création de Aisne Autoconsommation Collective

La réunion de l'assemblée départementale a permis de présenter le dernier rapport sur la **situation du Département en matière de développement durable**. Ce rapport propose une lecture des compétences départementales au regard de 5 engagements de développement durable que sont :

- Les solidarités humaines et territoriales
- Le bien-être et l'épanouissement
- Les modes de production et de consommation responsables
- La protection de l'environnement
- La lutte contre le changement climatique

Ainsi, cette analyse est un véritable rapport d'activité qui détaille les **actions mises en œuvre par les services départementaux et actions à venir pour un développement plus durable et responsable**.

Afin de **faciliter l'émergence de projets d'installation de panneaux photovoltaïques par les collectivités aux fins d'autoconsommation collective (ACC)**, les conseillers départementaux ont aussi délibéré sur la **création d'Aisne Autoconsommation Collective** dont les membres fondateurs seront l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne) et le Département.

20 ans de la loi handicap

À l'occasion de l'anniversaire des 20 ans de la loi handicap, le président du Conseil départemental, Nicolas Fricoteaux, a mis à l'honneur Mme Marie-Christine Philbert, présidente de l'Union des Associations de Personnes Handicapées de l'Aisne (UAPH02). Le lancement de cette année anniversaire se tiendra à l'Espace des Solidarités de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) à Laon, lundi 17 mars prochain avec l'organisation d'une table ronde « Bilan, impacts et perspectives de la loi ». Le programme de l'ensemble des événements qui ponctueront cette année de célébration sera dévoilé.